Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 037-213700727-20260630-DCM_2026_076-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
-
DEPARTEMENT
D'INDRE-&-LOIRE
-
Mairie de **CHINON**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU **MARDI 30 JUIN 2026**

2026-076

Le mardi 30 juin, à 18h300, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le mercredi 24 juin 2026, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 23
Nombre de Membres présents : 28	Vote Contre : 6
Pouvoirs : 1	Abstention :
	Non votant :

SONT PRESENTS :
Monsieur DUPONT, Monsieur JAILLAIS, Madame LAMBERT, Monsieur DUCHESNE, Madame LAGREE, Monsieur PLANCHON, Madame PAVERO, Monsieur BRETT, Madame LECRUT-CHARNAVEL, Madame BOISNIER, Madame GACHET, Madame GUEYE, Monsieur FLEUREAUX, Monsieur SARKADI, Monsieur GUERTIN Madame LEFAY, Monsieur BERTRANDA, Madame MARTINEAU, Monsieur RIBEIRO, Madame BADILLER, Madame DE JENLIS, Monsieur VARANNE, Madame PANNIER, Monsieur DUFRESNE, Madame RUFET, Madame BOURGEOIS, Monsieur FIELD, Monsieur NIZOU

ONT DONNE PROCURATION :
Monsieur LE TREUT à Monsieur JAILLAIS

ABSENT EXCUSE :
Monsieur LE TREUT

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame BOURGEOIS

Mise en place de la vidéoprotection sur le territoire de la Ville de Chinon

Dans la continuité des démarches engagées avec la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire en 2025, il a été souhaité de mettre en place un système de vidéoprotection sur le territoire de la Ville de Chinon.

Pour ce faire, un diagnostic a été réalisé par le référent sûreté de la Gendarmerie en se basant sur les statistiques de la délinquance à Chinon.

Ce diagnostic fait apparaître la nécessité de mettre en place dans un premier temps, 32 caméras permettant un maillage correct des différents axes routiers de la ville et des différents points en centre-ville nécessitant une surveillance.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 037-213700727-20260630-DCM_2026_076-DE

Les vidéos ne pourront être visionnées que par quelques élus et agents de la Police Municipale Intercommunale habilitées et seulement pour vérifier des éléments précis ou par réquisition de la gendarmerie. Les vidéos seront automatiquement détruites au bout de 30 jours.

Un assistant de maîtrise d'œuvre de la Société E-CONEX a travaillé sur le projet dont le montant total s'élève à 425 748.21 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (avec 6 voix contre : Monsieur FIELD, Monsieur NIZOU, Madame BOURGEOIS, Madame RUFET, Monsieur DUFRESNE, Madame PANNIER) :

- ***AUTORISE** la mise en place de la vidéoprotection sur le territoire de la ville de Chinon*
- ***AUTORISE** le Maire à solliciter tous les financements possibles et notamment les Fonds Interministériels de Prévention de la Délinquance (FIPD)*
- ***DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2026*
- ***AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet*

Fait à Chinon, le 30 juin 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE CHINON (I. & L.)

Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire
Publié ou notifié le

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication